

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES



FASMI

FASMI

FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Affiliée à l'UNSA

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax : 01 71 18 22 90

Email : unsa@fasmi.fr

Le 23 juin 2015



La BRI doit "anticiper les évolutions" du terrorisme et de la grande criminalité (Bernard Cazeneuve)

Par [Thibaut Chevillard](#)

La capacité à s'adapter aux évolutions de la criminalité est, encore aujourd'hui, la marque de fabrique de la brigade de recherche et d'intervention", souligne Bernard Cazeneuve, mardi 23 juin 2015. Ce service de la police judiciaire de la Préfecture de police de Paris est "en première ligne" pour lutter contre le terrorisme et le grand banditisme, note le ministre de l'Intérieur lors d'une cérémonie organisée à l'occasion de son 50e anniversaire. "L'ennemi que nous combattons n'a jamais cessé de changer de visage, de technologie, de mode opératoire, de même qu'il n'a cessé de s'adapter aux nouveaux moyens de destruction et de communication", explique-t-il, soulignant la nécessité "d'anticiper ses évolutions". La BRI dispose, pour ses missions, de matériel de pointe développé en interne, explique le numéro deux de la brigade, Georges Salinas. La BRI dispose d'une "cellule recherche et développement chargée de travailler sur le matériel", explique le commissaire Georges Salinas, adjoint au chef de la brigade, mardi 23 juin 2015. "L'une des dernières évolutions, ce sont les drones. Nous travaillons beaucoup avec cet outil désormais", souligne-t-il. Ces appareils permettent aux policiers de "vérifier qu'un terroriste abattu n'est pas piégé, car on sait qu'ils portent souvent des ceintures explosives". "Nous sommes aussi en train de travailler sur des motos plus adaptées pour intervenir rapidement en ville, des motos-cross par exemple", ajoute-t-il. Une unité spécialisée dans la lutte contre le grand banditisme et dans les interventions en situation de crise "Au début des années 1960, les vols à main armée augmentent considérablement en région parisienne", explique la Préfecture de police à l'occasion de l'anniversaire de la brigade de recherche et d'intervention. Créée le 22 septembre 1964, la BRI "est le seul service qui allie missions de police judiciaire (surveillance, identification, filature et collecte de preuves) et missions d'intervention en situation de crise". Les policiers de cette brigade sont "chargés de détecter les malfaiteurs susceptibles de se livrer à des actes de criminalité organisée, de surveiller et d'interpeller des suspects en flagrant délit".

"Les menaces auxquelles nous sommes confrontées ne cessent d'évoluer", poursuit pour sa part le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve. Les groupes terroristes créent, dans des pays comme l'Irak ou la Syrie, "de véritables centres d'entraînement" et ont comme projet "de frapper nos populations mais aussi celles de nos voisins européens aussi bien que les intérêts français dans le reste du monde", signale-t-il. "La lutte antiterroriste est devenue l'une des spécialités de la BRI, en plus des missions quotidiennes de surveillances et de filature qu'elle assure contre le crime organisé et la grande délinquance."

"Le risque terroriste que nous affrontons à l'intérieur de nos frontières est désormais d'une nature bien différente de celle à laquelle nous étions habitués au cours des dernières décennies", poursuit Bernard Cazeneuve. "Aujourd'hui, la menace est plus diffuse parce qu'elle implique des personnes qui sont nées ou qui ont grandi parmi nous et qui, au terme d'un processus de radicalisation violent, basculent dans le fanatisme et la violence armée", ajoute-t-il. "Dès lors nous devons tenir compte de ces évolutions et adapter en permanence nos dispositifs de riposte."

DES LIENS ENTRE TERRORISME ET BANDITISME

Le ministre de l'Intérieur pointe notamment "la porosité qui existe désormais entre la petite et la grande délinquance, enkystées dans nos quartiers d'une part", et "le terrorisme de proximité d'autre part". "On s'aperçoit que de simples délinquants deviennent du jour au lendemain des islamistes radicaux", confirme Georges Salinas. "Ils ne sont même parfois jamais allés combattre en Syrie, comme Amedy Coulibaly", l'auteur de la prise d'otage de l'Hyper Casher, remarque le chef adjoint de la BRI



Le Sénat adopte le projet de loi relatif au renseignement issu de la commission mixte paritaire

Par [Clément Giuliano](#)

Le Sénat adopte, mardi 23 juin 2015, le projet de loi relatif au renseignement dans sa rédaction issue de la commission mixte paritaire du 16 juin 2015. Les élus valident néanmoins plusieurs amendements. [L'un d'eux](#), émanant du gouvernement, visait à supprimer une disposition ajoutée lors de la CMP. Dénoncée notamment par le président de la CNCIS, cette mesure autorisait le Premier ministre à valider, sans avis préalable de la CNCTR, une mesure de surveillance visant un individu étranger de passage en France. "Le gouvernement est très défavorable à cette mesure", avait indiqué Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, évoquant le risque d'inconstitutionnalité de la disposition en ouverture des débats. Le texte doit être définitivement adopté par les députés, mercredi 24 juin 2015.

"Le texte issu de la commission mixte paritaire reprend la totalité des apports du Sénat", se félicite le rapporteur, Philippe Bas (Les Républicains, Manche), lors de l'ultime examen du projet de loi relatif au renseignement par la Haute assemblée, mardi 23 juin 2015. Il cite notamment la composition de la CNCTR à neuf membres, les pouvoirs qui lui sont dévolus, ou encore le délai de conservation des données courant à compter du recueil de ces dernières. Et de saluer l'amendement du gouvernement visant à supprimer le régime de surveillance des étrangers de passage en France : "Sur le territoire national, un seul régime doit s'appliquer, quelle que soit la nationalité de la personne concernée !"

Les sénateurs valident en outre un [amendement](#) du gouvernement supprimant l'un des alinéas relatifs au dispositif de "lanceur d'alerte" instauré à l'Assemblée nationale. Cet alinéa prévoyait que les agents de renseignement témoins d'irrégularités puissent faire part à la CNCTR "d'éléments ou d'informations protégés au titre du secret de la défense nationale ou susceptibles de porter atteinte à la sécurité des personnels ou des missions des services". Le gouvernement proposait la suppression de cette mention afin que le dispositif de lanceur d'alerte "garanti [sse] que la sécurité des personnels ne sera pas mise en danger [...], ni le bon déroulement des missions légitimes entravé." Et Bernard Cazeneuve d'ajouter : "Il ne faut pas donner à cet amendement la portée qu'il n'a pas." Certains opposants au projet de loi ont dénoncé une volonté du gouvernement de limiter le dispositif de lanceur d'alerte.

Le bureau national